

Le développement de l'agrégation de production renouvelable en France : un marché qui pourrait atteindre 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2020

VUE D'ENSEMBLE

Les mécanismes de financement des énergies renouvelables évoluent en Europe. Plusieurs consultations sur le sujet ont été conduites par les institutions de l'Union Européenne et par la DGEC en France. De nouvelles lignes directrices applicables aux aides d'Etat sur l'énergie ont été publiées par l'UE en avril 2014. L'Allemagne, qui possède le premier parc d'énergies renouvelables en Europe, finalise actuellement sa dernière réforme de la loi sur le financement des EnR (EEG 2.0) qui approfondit la loi EEG de 2012.

L'évolution des mécanismes de soutien s'oriente vers un accès direct au marché, complété par une prime, généralement ex-post. Cela nécessite l'apparition d'un tiers : l'agrégateur, lien entre les centrales de production distribuée et le marché. Le terme agrégateur désigne les entreprises qui agrègent la production, l'effacement ou la flexibilité. L'étude se concentrera sur l'agrégation de production.

En France, l'agrégation de la production renouvelable représente un marché potentiel pouvant aller jusqu'à 30 GW soit 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires à l'horizon 2020. Trois leviers conduiront à cet essor : (i) la sortie des contrats d'obligation d'achat à leur échéance (ces contrats ont une durée de 15 ou 20 ans selon les filières), (ii) la croissance du parc renouvelable, associée à une évolution des règles de financement pour suivre les lignes de l'UE, (iii) une possible incitation à un basculement vers une valorisation marché pour des productions au tarif, à l'image de ce qui a été réalisé en Allemagne. La cogénération et l'effacement, qui nécessitent aussi un agrégateur, ne sont pas inclus dans ce dimensionnement, car leurs caractéristiques sont spécifiques.

L'Allemagne a, de fait, connu une croissance exponentielle du marché de l'agrégation, avec près de 40 GW agrégés sous l'effet d'une modification législative. Suite à la loi EEG de 2012, les installations sous obligation d'achat ont eu la possibilité d'accéder au marché et d'être rémunérées via une prime ex-post. Une prime de gestion a rendu l'accès au marché plus intéressant, et a permis au marché et aux acteurs de l'agrégation de se développer. **Ces derniers ont permis de faire rapidement le lien entre les producteurs et le marché.**

Le marché de l'agrégation en Allemagne est compétitif avec de l'ordre de 20 acteurs, de tailles hétérogènes. L'électricien d'origine norvégienne Statkraft gère à lui seul presque autant de capacités éoliennes que n'en gère le mécanisme d'obligation d'achat. Les coûts des agrégateurs sont principalement le coût des écarts (entre production réelle et estimée) et les coûts de structure (ex : personnels). Ils sont sujets à des économies d'échelle qui justifient l'existence d'une taille critique ; en conséquence, une consolidation du marché allemand est attendue à court ou moyen terme.

Le marché français pourrait connaître une évolution similaire dans un futur proche. Dans cette optique, il sera important pour les acteurs d'atteindre rapidement un périmètre de gestion au-dessus de la taille critique et de minimiser le coût des écarts, afin de dégager des avantages concurrentiels dans un marché qui pourrait être très compétitif en raison du nombre d'acteurs appelés à s'y intéresser.

CONTENU

Notre étude estime la taille du marché de l'agrégation en France à horizon moyen terme (2020) selon différentes évolutions réglementaires possibles, présente les conséquences de la loi EEG sur le développement du marché allemand de l'agrégation (taille, structure, capacités concernées), et analyse le modèle économique de l'agrégateur Outre-Rhin.

Nous commercialisons cette note d'analyse complète comprenant : le rapport rédigé au format électronique (une dizaine de pages), une présentation des résultats lors d'une réunion d'échange.

CONTACT

Etienne Jan – Consultant – 01 83 95 46 84 – etienne.jan@e-cube.com

E-CUBE Strategy Consultants en quelques mots

E-CUBE Strategy Consultants est une structure de conseil en stratégie spécialisée dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement

Créée en 2008 par Pierre Germain (X-Mines) et Alexandre Bouchet (IEP Paris), notre société comprend aujourd'hui une dizaine de consultants, dans notre bureau à Paris ; nous disposons également d'une couverture internationale via nos partenaires et nos bureaux de représentation à en Allemagne (Munich), en Suisse (Lausanne), en Inde (Chennai), en Chine (Hong Kong), en Tunisie (Tunis) et aux Etats-Unis (San Francisco)

Nos travaux couvrent l'ensemble des problématiques de directions générales : analyse stratégique, études marketing, évolution des organisations ou amélioration de la performance opérationnelle.

Nos interventions s'organisent autour de trois axes (les 3 E de notre nom) :

- **Energie** : notre travaux pour des énergéticiens (électriciens et gaziers, compagnies pétrolières, traders) sur des sujets couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur
- **Eco-stratégie** : notre accompagnement des entreprises hors secteur énergie, dans la réévaluation de leur modèle d'activité afin d'intégrer les enjeux et les opportunités d'une "nouvelle donne" environnementale ; nous travaillons ainsi sur le sujet de l'éco-mobilité pour des acteurs du transport ou des « smart grids » pour des acteurs telecom
- **Eco-entreprises** : nos travaux aux côtés des entreprises qui élaborent les technologies, les produits et les services contribuant à un monde plus respectueux de l'environnement : acteurs de l'eau et des déchets, équipementiers énergie et filières renouvelables etc.

Nous comptons parmi nos clients :

- des **groupes industriels** : utilities et secteur pétrolier, opérateurs d'infrastructures, équipementiers ou d'autres secteurs (Telecom, Automobile, Transport, Construction...)
- des **institutions** telles que l'Agence Française de Développement, les services de l'Etat (DGEC et DREAL) ou le pôle de compétitivité Capenergies
- de plus **petites structures** start-up technologique ou PME dans le domaine des services
- des **entreprises de services** : avocats, fonds d'investissement, banquiers

Notre équipe est accompagnée par deux Senior-Advisors : Jean Syrota – ancien président de la Cogema et de la Commission de Régulation de l'Energie – André Merlin – président de MEDGRID, ancien président du directoire de RTE - et Patrice Geoffron – Directeur du CGEMP (Centre de Géopolitique de l'Energie et des Matières Premières) à Paris-Dauphine.

E-CUBE se distingue par son haut niveau d'expertise métier, expertise développée au travers de ses travaux de recherche (voir nos publications sur notre site) et ses collaborations avec des partenaires académiques. Notre équipe enseigne à l'Ecole des Mines ParisTech, à l'IFP Energies Nouvelles et à Science Po Paris. E-CUBE est également un contributeur régulier du think tank de la CRE sur les Smart Grids.

Nous sommes reconnus sur le marché du conseil pour la qualité de cette expertise, le haut niveau de nos équipes, la flexibilité et l'écoute qu'autorise une petite équipe.